

Coopérer aujourd'hui n° 23

► Olivier Tessier

De l'action technique au construit social

**Les groupements paysans initiés
par le Programme fleuve Rouge (Nord Viêt-nam)**

La réalité sociale des organisations paysannes ne coïncide que rarement avec ce que le projet de développement qui les a suscitées a imaginé. Au-delà de leurs strictes fonctions techniques et économiques, les priorités et les aspirations des membres qui les composent, les enjeux d'action collective qu'elles cristallisent, la nature de leur insertion dans les réseaux sociaux préexistants et les modalités de leur articulation avec les pouvoirs locaux en font des réalités originales et complexes, qu'il est important d'appréhender pour questionner certains présupposés de l'intervention.

Sommaire

Résumé	3
I. LE SCHÉMA THÉORIQUE D'INTERVENTION : DONNER LA PRIORITÉ AU CONTENU SUR LE CONTENANT	6
1. Les pharmacies vétérinaires ou « tu thuộc » : du cercle vicieux au cercle vertueux	6
2. Les associations de pisciculteurs, ou « hôi thuy san »: la nécessité d'une action concertée.....	8
3. Quelques remarques sur le schéma théorique d'intervention	9
II. LES GROUPEMENTS VUS PAR LES ACTEURS : DES DISCOURS EN CHAÎNE	9
1. Les coordinateurs des projets : « l'action collective » entre vecteur d'efficacité et construit idéologique	10
2. Les cadres vietnamiens du projet : le registre technico-économique	12
3. Les responsables d'organisations : pragmatisme et clientélisme	13
4. Les membres et les non-membres : une attente de services, un rapport passif au groupe	15
5. Les autorités locales : la légitimité du contrôle	17
6. Les services techniques et les vétérinaires indépendants	18
7. Une grande variabilité de perceptions et de définitions des groupements	19
8. La transparence financière est-elle un enjeu ?.....	21
III. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS : DU GROUPEMENT MUTUALISTE AU SERVICE	23
1. La personification de l'organisation : du groupe au réseau.....	23
1.1 Le responsable : un acteur omnipotent ?.....	23
1.2 Composition des groupements : un recrutement socialement orienté.....	23
2. L'utopique séparation des pouvoirs : de l'implication à l'ingérence ?	26
2.1 La création des groupements.....	26
2.2 L'Association des paysans : une interdépendance envahissante.....	27
2.3 Le crédit : légitimité du contrôle.....	28
2.4 Qualité statutaire des membres des groupements	28
2.5 Une implication assumée ?	29
3. Du réseau au service.....	29
IV. CONCLUSION : ASSUMER LES DÉVIANCES OU REPOSITIONNER LA STRATÉGIE D'INTERVENTION ?	31

Résumé

Par Elizabeth Paquot

Ce document a été élaboré à partir des exemples de Thanh Ba Ha Hoa et Cho Don, deux sites du Programme Fleuve Rouge au Nord Viet-nam. Il étudie l'impact social et politico-institutionnel des organisations paysannes et démontre que ces dernières ne correspondent pas ou peu aux projets de développement imaginés au préalable par leurs créateurs.

L'analyse des organisations s'est faite au travers d'une approche croisée des groupements fondée sur une analyse de discours ainsi qu'à partir d'une analyse des structures de ces organisations.

Ces groupements à vocation technico-économiques visent initialement et principalement à combler un vide préexistant. Aux yeux des coordinateurs, ils sont perçus comme des laboratoires de recherche-développement qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires (pour le Thanh Ba-Ha Hoa) et qui servent de lieux de formation aux cadres de l'équipe (pour le Cho Don). Concrètement, ils sont décrits comme une structure idéale pour la formation des cadres et répondent clairement à une volonté participative. L'action collective s'inscrit dans un registre idéologique et toutes les composantes du travail d'équipe qu'elle engendre sont censées contribuer à la construction d'une société civile. Pourtant, le groupement est paradoxalement défaillant sur le plan organisationnel puisqu'il privilégie le contenu au détriment des actions sur le contenant ou des modalités organisationnelles.

En effet, les cadres du projet ne comprennent pas toujours les organisations paysannes et n'entreprennent d'ailleurs aucun contrôle rétroactif de leurs actions. Leurs contacts avec les paysans se limitent souvent à la vulgarisation de l'information technique. Les responsables d'organisation, véritables pivots du projet permettant d'entrer dans la réalité quotidienne des groupes, ne sont animés eux, que par le sujet du crédit qu'ils ont la responsabilité de gérer.

Force est de constater que ces organisations qui sont apparemment fondées sur des mécanismes « démocratiques » d'action collective ne le sont pas réellement. En effet, les paysans qui sont censés entrer librement dans ces organisations en y « cotisant volontairement » ne sont en fait pas libres de leurs mouvements. Leur adhésion est en effet filtrée par les responsables qui font finalement de ces organisations des sortes de clubs privés. Les motivations des responsables sont d'ordre économique, social et politique. Les autorités locales jouent en effet un rôle primordial dans la gestion du crédit et des droits de veto des membres.

Les paysans invoquent deux motifs à leur adhésion aux groupements : d'une part le niveau de compétence de l'activité de l'agent d'élevage et de l'autre l'accessibilité et la durée des cycles d'emprunts. L'information-vulgarisation ne fait pas partie de leurs priorités ni même le fonctionnement financier des organisations, qui est opaque. Et pour cause. Les autorités locales gèrent en effet l'ensemble de l'organisation; depuis le choix des membres, jusqu'à leur adhésion.

Pour conclure, si le groupement est fidèle à son modèle initial basé sur la pertinence des thèmes techniques et celle des formations, il ne l'est pas sur le plan de l'organisation puisque aucune méthode ou structure préalable n'est mise en place et appliquée. Au vu des conséquences engendrées par ces pratiques empiriques, il convient de rappeler que si les objectifs organisationnels originels étaient appliqués, ils ne remettraient pas en cause la pérennité de ce type d'organisation. Parmi les objectifs, rappelons notamment que les groupements devraient

être ouverts à tous et aux plus pauvres et qu'il faudrait enrayer la fermeture des groupements autour de réseaux exclusifs. Mais agir sur ce facteur ne reviendrait-il pas à perturber les structures politiques préétablies qui sont impliquées dans ces groupements ? L'autre aspect qu'il serait nécessaire de combattre est la structuration en étoile du groupement et le rôle central de son responsable. Il serait en effet très important, pour la durabilité de ce type d'entreprise, que les membres aient davantage de responsabilités partagées. Par ailleurs, la question des crédits autogérés par le groupement devrait être revue puisqu'elle limite l'accès au service pour les non membres. Désolidariser le crédit de l'activité des groupements permettrait d'impliquer progressivement les non adhérents et constituerait un gage de légitimité et de transparence de l'organisation mais aussi de pérennité. Cela permettrait enfin de mesurer l'impact social des organisations.

Pour finir, notons que l'opérateur doit toujours impérativement prendre en compte le contexte socio-politique dans lequel il intervient.

« Car, si l'action collective constitue un problème si décisif pour nos sociétés, c'est d'abord et avant tout parce que ce n'est pas un phénomène naturel. C'est un construit social dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien »¹.

Cette assertion de M. Crozier et E. Friedberg plante en quelque sorte le décor qui servira de toile de fond à ce document de synthèse des principaux résultats d'une étude menée en 1999 sur deux sites d'intervention du Programme fleuve Rouge (PFR - GRET) au Nord-Viêt-nam : le site de Thanh Ba - Ha Hoa situé sur les contreforts du delta du fleuve Rouge, et le site de Cho Dôn, seul district montagneux où le programme est implanté. Les deux axes de questionnement qui délimitent le cadre de cette étude posent en effet le problème de l'action collective comme construit social, envisagé sous l'angle des intérêts et des enjeux qui incitent, dans le temps et dans l'espace, différents groupes d'acteurs à y prendre part. Concrètement, il s'agissait d'évaluer sur le terrain :

- d'une part, l'impact social d'une dizaine d'organisations paysannes initiées par le projet au travers de l'analyse de leur modalités de fonctionnement et de leur possible reformulation par les utilisateurs ;
- et, d'autre part, l'impact politico-institutionnel de ces mêmes organisations compris comme les rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement extérieur.

Cette étude n'avait pas pour objet d'évaluer leur efficacité en termes d'amélioration des conditions techniques et économiques des paysans, aspect qui apparaîtra cependant en filigrane tout au long du document dans la mesure où il constitue la motivation première de l'intervention et de l'implication des paysans.

Le problème auquel est immédiatement confronté l'observateur extérieur face à de telles organisations paysannes est la variabilité des réalités qu'elles peuvent prendre, au vu de la diversité des acteurs liés de près ou de loin à leurs activités et de la spécificité du contexte socio-politique nord-vietnamien². Pour limiter autant que possible les risques de « sur-interprétation » (l'expression est empruntée à J.-P. Olivier de Sardan), j'ai retenu deux angles d'observations qui me semblaient non seulement complémentaires mais également à même de s'éclairer mutuellement³ :

- *une approche croisée des groupements fondée sur une analyse de discours*. L'objectif est ici de mettre en évidence puis de comparer la perception et la définition des organisations telles qu'elles sont vécues et décrites par les différents groupes d'acteurs impliqués qui sont liés dans l'action à la manière des maillons d'une chaîne (coordinateur de site, ingé-

¹ Crozier M. et Friedberg E. 1977, *L'acteur et le système*, 1977, Paris, Éd. du Seuil, 500 p. p. 15.

² Pour un tour d'horizon synthétique des principales évolutions contemporaines qu'a connues le monde rural nord-vietnamien, voir par exemple : O. Tessier et J.-P. Fontenelle, *Pression démographique et contraintes politiques : la paysannerie nord-vietnamienne dans la tourmente du XX^e siècle*, in *Population et développement au Viêt-nam*. Karthala-Ceped, Paris, pp. 495-527.

³ Cf. Tessier O., *Les groupes de paysans comme construits sociaux, itinéraire méthodologique d'une étude socio-anthropologique sur un projet de développement rural (Nord-Viêt-nam)*, document de travail de la Direction scientifique n° 22, Gret, qui décrit la méthodologie utilisée.

nieurs du projet, responsables des organisations, membres et simples utilisateurs, autorités locales, services techniques et professionnels privés) ;

- une analyse de la structure et de la composition des organisations afin d'objectiver certains aspects du discours.

Mais avant de céder la parole aux différents groupes d'acteurs, quelques précisions quant au contexte et à la nature de l'intervention.

I. LE SCHEMA THEORIQUE D'INTERVENTION : DONNER LA PRIORITE AU CONTENU SUR LE CONTENANT

Sur plus d'une centaine d'organisations paysannes initiées par le Programme fleuve Rouge sur les sites de Thanh Ba - Ha Hoa (principalement) et Cho Dôn, n'ont été étudiées que neuf d'entre elles : cinq pharmacies vétérinaires ou « tu thuộc », deux groupes de pisciculteurs ou « hoi thuy san », un groupe de producteurs de semences et une association d'apiculteurs. Chacune au moment de l'étude comptait trente à cinquante membres. Du fait de contraintes pratiques, les investigations se sont concentrées principalement sur les deux premiers types d'organisations, dont il est indispensable de préciser quelques traits caractéristiques.

1. Les pharmacies vétérinaires ou « tu thuộc » : du cercle vicieux au cercle vertueux

Les pharmacies vétérinaires sont définies en ces termes par leur promoteur :

*« Les « tu thuộc » sont des **groupes de paysans** (donc plus ou moins d'éleveurs) ayant volontairement et financièrement contribué pour 50 % à la mise en place d'une boutique ou armoire de produits vétérinaires ; cette boutique est gérée par un agent d'élevage, clé de voûte de l'organisation, qui fait lui-même office d'agent vétérinaire auprès des familles ».*⁴

Elles ont pour origine une situation contradictoire à l'échelle locale (de la commune et du village), entre :

- d'une part, le rôle central que joue l'élevage dans le développement de l'économie familiale depuis le début des années quatre-vingt-dix, notamment pour les ménages les plus pauvres, où les problèmes de santé animale ne constituent qu'un des aspects des besoins en appuis zootechniques (alimentation, génétique) ;
- d'autre part, les indéniables carences du système étatique de santé animale. « Les services vétérinaires sont peu opérationnels », quand il ne sont pas carrément absents. « Dans certaines communes ou coopératives, il peut même ne pas y avoir de technicien vétérinaire »⁵.

⁴ P. Lamballe, 1997, « Stratégie, organisation et financement des activités de développement expérimental à Tam Dao » (Rapport d'activités n°6, Hanoi, PFR, VTD 80, 49 p.) p. 18.

⁵ Ibid. p. 4.

Partant de ce double constat, le coordinateur du site de Thanh Ba-Ha Hoa définit⁶ :

- un « cercle vicieux » sans « tu thuộc » où les activités d'élevages, principalement porcines⁷, s'apparentent à des activités à risque d'un point de vue économique et social ;
- un « cercle vertueux » avec « tu thuộc », où l'amélioration et le contrôle de l'état sanitaire du cheptel, associés à un accroissement des performances de l'élevage entraînent un accroissement et une sécurisation du revenu des ménages. De plus, ce cas de figure encourage la solidarité entre les familles, notamment par le biais du contrôle collectif qu'elles exercent sur le service vétérinaire local, la « tu thuộc ».

Les objectifs assignés à la « tu thuộc » sont définis comme suit⁸ :

- créer, au niveau de groupes de paysans plus ou moins larges, un service vétérinaire de proximité ;
- remettre en œuvre le travail de prophylaxie ;
- améliorer le niveau technique des éleveurs, surtout des agents d'élevages, par l'organisation régulière de sessions de formation ;
- favoriser l'émergence de conditions (techniques, économiques, sociales, institutionnelles) permettant d'assurer la durabilité de ces groupements.

Un certain nombre de règles en régissent le fonctionnement :

- l'adhésion volontaire moyennant une cotisation ;
- l'agent d'élevage, responsable du groupe, est choisi par les membres pour sa compétence et son intégrité ;
- le fonds de cotisations et la contrepartie équivalente apportée par le projet servent à créer les conditions indispensables au démarrage de la « tu thuộc » : médicaments, armoire, outils, etc. ;
- la marge bénéficiaire résultant de la vente des médicaments est fixée par le projet. Elle est différente suivant que l'on est adhérent de la « tu thuộc » ou simple utilisateur de ses services ;
- une réunion d'information des membres sur la situation de la « tu thuộc » doit avoir lieu au moins tous les trois mois. Elle est associée à une séance de formation sur des problèmes techniques.

Autour de ce tronc commun initial se sont greffées au coup par coup de nouvelles activités dont la principale est le crédit lié, désigné sous le terme « fonds de soutien » ou « caisse de soutien à l'élevage ». Il a pour vocation d'aider financièrement au développement d'un aspect spécifique de l'élevage porcin, ce qui explique sa relative spécialisation : caisse pauvre, caisse engraissement, etc.

⁶ Pour plus d'information, consulter le document de travail TH 96 (op. cit. pp. 3 à 5).

⁷ Les « tu thuộc » sont avant tout destinées à améliorer les conditions de l'élevage porcin, spécificité qui justifie leur existence même. Guy Rosner a souligné cet aspect en expliquant que « *le porc fait figure tout à la fois d'objectif et de levier de développement économique rural* ». Rosner G., 1997, mission « élevage » effectuée au Nord-Viêt-nam sur cinq sites du Programme fleuve Rouge, rapport de mission (p. 30), Gret 70 p.

⁸ Document de travail TH 96 (op. cit. p. 4).

2. Les associations de pisciculteurs, ou « hôi thuy san »: la nécessité d'une action concertée

A l'origine de la création des « hôi thuy san », la volonté de développer la production d'alevins (auparavant importés d'autres régions) sur les lieux d'engraissement des poissons :

« L'entrée ou le choix technique essentiel qui est « réaliser et réussir l'alevinage sur place » entraîne, de facto, la mise en place d'un groupe ou association comme niveau d'intervention pertinent [...]. En effet, il est impossible de faire réaliser l'alevinage par chaque pisciculteur d'une part ; d'autre part, un pisciculteur, même fort techniquement, ne peut se lancer seul dans l'alevinage s'il n'est pas certain d'avoir un « marché » dont les besoins sont à peu près connus et assurent l'écoulement d'une partie de sa production. »⁹.

Le groupe vise donc à organiser les relations entre alevineurs et pisciculteurs, pour faire correspondre l'offre à la demande en un lieu donné (le village, la commune), par une contractualisation formelle entre les deux parties. Une relation de confiance mutuelle pouvant rendre superflue cette contractualisation ne pourra s'établir qu'à l'usage, après quelques années de fonctionnement. Cette contractualisation se décline en un certain nombre de règles de fonctionnement :

- l'adhésion est volontaire et n'implique pas obligatoirement l'acquiescement d'une cotisation « droit d'entrée » ;
- les pisciculteurs « engraisseurs » passent à chaque début de cycle une commande auprès d'un des alevineurs du groupe, assortie d'une avance en numéraire ;
- en contrepartie, les alevineurs s'engagent à fournir aux pisciculteurs adhérents des alevins de bonne qualité, dans les quantités demandées lors de la commande et à un prix inférieur de 25 à 30 % aux cours du marché ;
- en début de cycle, les adhérents se réunissent afin de planifier la saison d'alevinage. A ces réunions s'ajoutera en fin d'année une réunion de bilan ;
- en fin de cycle, lors de la récolte des alevins, les alevineurs convoquent les adhérents qui seront servis en priorité.

Comme pour les « tu thuộc », d'autres activités associées aux « hôi thuy san » ont été développées :

- la diffusion d'innovations techniques : introduction de matériel génétique et de nouvelles espèces, introduction et expérimentation de nouvelles techniques d'élevage, etc. Ceci place la « formation-vulgarisation » au cœur du processus d'amélioration des conditions d'élevage : l'association piscicole devient alors le canal central par lequel est transférée et diffusée l'information ;
- la mise à disposition du groupement de fonds d'investissement destinés à l'aménagement des mares (creusement, agrandissement) ou d'ouvrages permettant le démarrage d'activités de rizi-pisciculture intégrées.

⁹ P. Lamballe, 1998, « Présentation et analyse sommaire de quelques types d'organisations sociales appuyées par le GRET dans la zone des collines (Thanh Ba - Ha Hoa) » (Document de travail, Hanoi, PFR, TH 95, 54 p.) p. 26.

3. Quelques remarques sur le schéma théorique d'intervention

1. Au-delà de l'entrée technique principale, toutes les actions mettent en jeu des groupes de paysans réunis par un même intérêt technico-économique autour d'un responsable. Celui-ci leur fournit des prestations indemnisées ou rémunérées (soins vétérinaires, vente de semences améliorées ou d'alevins). Ces prestations combinent vulgarisation/formation, expérimentation et diffusion d'innovations, et allocation de petits crédits autogérés par le groupe et liés à des activités spécifiques proposées par le projet. Les stocks de médicaments, le matériel et certaines caisses de crédit, sont constitués pour moitié par les cotisations des membres versées lors de leur adhésion, et pour moitié par une dotation du projet. Cette mise de fonds initiale est censée garantir l'implication des paysans dans l'activité tout en leur permettant d'exercer un droit de regard sur la gestion du groupement.
2. Les entrées choisies et les organisations paysannes mises en place ont un caractère éminemment technique et économique. Elles ne cherchent pas à se substituer à un système pré-existant mais visent, au contraire, à combler un vide patent au niveau local. Ce ciblage des activités garantit logiquement la légitimité technique des actions auprès des paysans. Elle ne règle cependant pas la question de l'espace d'intervention et de liberté alloué aux organisations, et, plus globalement, de leur insertion dans le paysage institutionnel et technique (comme service de l'État).
3. Le groupement est un support organisationnel sur lequel s'articulent et se greffent un certain nombre d'activités : prestations spécialisées réalisées par le ou les responsables du groupement ; vulgarisation ou information technique délivrées par les cadres responsables sectoriels du projet ; offre de crédit (lié à une action technique donnée) autogéré au sein du groupement.
4. Toutes les organisations sont fondées à partir et autour d'un personnage central, véritable clé de voûte du système : l'agent d'élevage des « tu thuộc », le responsable des « hôi thuy san », le paysan relais. Il est investi de la quasi-totalité des responsabilités, tant du point de vue du fonctionnement de l'organisation dont il a la charge que des contacts avec le projet (courroie de transmission).

Si, dans la littérature du projet, la référence au « groupe » ou à « l'organisation de producteurs » est omniprésente, elle ne s'accompagne pas d'une définition précise des réalités qu'elle est censée représenter, en dehors du lien de causalité établi entre organisation sociale et durabilité des actions mises en place. Pour assurer cette dernière, le projet mise sur l'émergence d'une dynamique endogène au sein des groupements et sur l'adoption de mécanismes d'auto-régulation devant logiquement conduire chacun d'entre eux à se détacher, à son rythme, de la tutelle du projet, dans le cadre d'un processus d'autonomisation tant financier qu'organisationnel.

II. LES GROUPEMENTS VUS PAR LES ACTEURS : DES DISCOURS EN CHAÎNE

Pour rendre compte de la réalité des organisations paysannes initiées par le projet et des enjeux qu'elles cristallisent, il m'a semblé judicieux de donner la parole aux différents groupes d'acteurs, qu'ils soient directement impliqués ou non, du coordinateur de site jusqu'aux

paysans, en insistant sur la façon dont ils perçoivent et vivent les organisations. La place donnée aux discours de chacun des groupes est variable : elle reflète autant que faire se peut la diversité ou, au contraire, la relative uniformité de leur position et de leurs appréciations. Elle ne préjuge cependant pas de leur importance dans le dispositif d'intervention et ne vise pas à établir une hiérarchie entre eux.

1. Les coordinateurs des projets : « l'action collective » entre vecteur d'efficacité et construit idéologique

En confrontant les discours des responsables des sites de Thanh Ba-Ha Hoa et de Cho Dôn, on est dans un premier temps surpris par la variabilité des finalités assignées à des actions apparemment similaires. Pour le coordinateur du premier site, la recherche-développement ne peut être qu'expérimentale. Elle se doit de produire des résultats concrets et tangibles à l'impact direct et significatif sur l'amélioration des conditions économiques et sociales des bénéficiaires, et notamment de la frange la plus pauvre de la population, cible privilégiée de l'intervention. Pour ce faire, la vulgarisation est une pièce maîtresse du dispositif. Sur le site de Cho Dôn, au contraire, aucune considération de ce type : on ne parle pas de vulgarisation tout en se défendant de chercher à atteindre une catégorie particulière de la population, en l'occurrence la plus pauvre. Si le terrain est considéré comme un « laboratoire », ce qui apparemment nous rapproche du premier terme de l'expression conceptuelle « recherche-développement », ce n'est pas tant dans un but de production de connaissances et de références scientifiques et/ou de diffusion de résultats expérimentaux dans le milieu du développement, que dans celui de former les cadres locaux de l'équipe. Mais au-delà de ces indéniables différences de positionnement, la volonté qui légitime l'intervention présente un certain nombre de points communs :

- une volonté d'approche participative, sans pour autant que cette dimension soit explicitement formulée en ces termes¹⁰ ;
- un axe prioritaire : la formation des cadres locaux, dont le but est justement de leur faire admettre le bien fondé de l'approche participative ;
- enfin « le groupe », l'« association » de producteurs, comme seule forme d'organisation possible à la réalisation des actions. La nécessité de donner une dimension collective à l'action est intégrée et légitimée en tant que choix dans les deux discours, mais pour des raisons différentes.

Pour le coordinateur du site Thanh Ba, les organisations créées sont des groupements de paysans partageant un même objectif et des intérêts communs. A ce titre, le choix de privilégier systématiquement l'action collective répond à un double objectif.

Le premier objectif peut se décliner en termes d'optimisation de l'intervention. Le développement de relations d'interdépendances et d'assistance mutuelle entre les membres du groupe et la mise en commun de moyens matériels ont les effets suivants :

- ils permettent d'accroître l'efficacité du travail de vulgarisation-développement ;

¹⁰ Il serait trop long ici d'expliquer les raisons de cette prise de position. On pourra se reporter à une communication présentée au séminaire « Participatory Technology Development and Local Knowledge for Sustainable Land Use in Southeast Asia » (6-7 June 2001, Chiang Mai, Thailand) : O. Tessier & P. Lamballe, *Specificity of a participatory development approach - The « COLLINES » experience : an action-research project initiated by the Red River Programme.*

- ils donnent accès à la frange la plus modeste de la population aux activités, innovations techniques et aides financières offertes par le projet ;
- ils vont dans le sens d'une plus grande durabilité des actions ;
- enfin, ils permettent de profiter de la « force » du groupe pour initier et promouvoir des activités qu'il serait impossible ou, tout au moins, difficile de mener à titre individuel.

Le second objectif s'inscrit dans un registre plus idéologique et militant : pour lui, le « groupe » établit *de facto* une certaine égalité entre les membres, une participation élargie lors des demandes et des prises de décisions qui sont ainsi plus pertinentes, et la possibilité que s'exerce un « contrôle social » sur les activités menées. De façon plus générale, la promotion et le soutien d'organisations paysannes comme lieu d'échange, de solidarité et de complémentarité sont censés contribuer à structurer la société civile : en prenant conscience qu'ils ont des droits et des devoirs au sein de l'organisation à laquelle ils adhèrent, les membres s'initient et s'habituent pendant la période d'intervention du projet à un usage plus démocratique et transparent de la représentation sociale et de l'exercice du pouvoir. Mais paradoxalement, si l'intervention n'est pas uniquement motivée par des objectifs technico-économiques et se place aussi résolument dans le champ sociopolitique, ce qui contribue à expliquer la forme concrète qu'elle prend, le coordinateur reconnaît la faiblesse de l'investissement consenti par le projet dans le domaine organisationnel. À cet état de fait, une raison majeure : dans un premier temps, il est nécessaire de faire primer « le contenu » (les actions) sur « le contenant » (les modalités organisationnelles). La qualité du « social »¹¹ est en effet conditionnée à celle des résultats technico-économiques obtenus. Dans cette relation de causalité le second terme (« le contenant ») crée des rapports de crédibilité, de légitimité et de confiance vis-à-vis du projet et des organisations, base fondamentale et indispensable à l'investissement durable des paysans dans le domaine organisationnel. De plus, parallèlement au fait que les ingénieurs et techniciens du projet sont naturellement plus attirés par les aspects techniques et ne sont pas au fait des enjeux de pouvoir, la question qui se pose est de savoir si cet aspect social ne doit pas se régler au sein même du groupe, suivant les normes sociales locales : le projet doit-il édicter des règles strictes de fonctionnement, avec ou sans l'avis des intéressés ? Si oui, comment les faire appliquer et respecter ?

Le coordinateur du site de Cho Dôn, en revanche, n'assigne pas de rôle spécifique en termes de structuration de la paysannerie aux deux pharmacies vétérinaires initiées par le projet : l'action collective est conçue comme support et vecteur d'une meilleure offre de service en santé animale. L'organisation des paysans en pharmacie vétérinaire présente en ce sens un certain nombre d'avantages :

- l'existence même du groupe est la garantie de la légitimité sociale de l'agent d'élevage responsable ;
- d'un point de vue économique, le groupe constitue la clientèle initiale indispensable au lancement de la « tu thuộc », clientèle captive qui s'étoffe au fil du temps ;
- la « force » du groupe permet aux membres d'exercer un contrôle social sur les activités de la « tu thuộc », le statut des adhérents s'apparentant à celui d'actionnaire (cotisation) et non pas uniquement de simple client.

Ambivalence du discours, qui amène le coordinateur du site à définir ce vers quoi devrait tendre le modèle des « tu thuộc » : un service à connotation privée mais fondé sur l'actionnariat, conférant ainsi à ses membres un droit d'immixtion dans la gestion de l'organisation.

¹¹ Sous-entendu la plus grande participation, la mobilisation, l'égalité de fonctionnement démocratique, etc.

L'organisation « tu thuộc » constitue une première étape favorable, si ce n'est indispensable, à l'émergence d'un tel service, mais ne doit pas être considérée comme un modèle figé et inamovible, comme une finalité en soi. Dans ce processus dynamique, pour être pérenne et survivre au projet, la « tu thuộc » doit être économiquement viable et donc évoluer vers une forme moins contraignante pour l'agent d'élevage. La santé animale ne peut cependant être considérée comme une activité totalement libérale et marchande en tant que composante d'une politique globale de santé. En ce sens, la pharmacie vétérinaire pourrait être érigée en force de proposition endogène capable d'influer sur la politique locale de santé animale (commune, district). Ceci pourrait se faire sous la forme d'assemblées générales annuelles proposées par le projet et regroupant toutes les « tu thuộc » pour y exposer et y débattre des problèmes rencontrés.

Cette présentation détaillée des motivations et objectifs assignés à l'action collective par chacun des deux coordinateurs de site m'est apparue nécessaire, dans la mesure où les organisations observées sur le terrain et le discours des différents acteurs ont toutes les chances d'avoir été influencés par leur positionnement respectif ou, tout au moins, d'en porter des traces.

2. Les cadres vietnamiens du projet : le registre technico-économique

Les cadres du projet, responsables d'un thème d'activité (élevage, pisciculture, etc.) définissent leurs actions dans le seul registre technico-économique : ils sont pour la plupart convaincus de la pertinence des objectifs du projet et des moyens mis en œuvre pour les atteindre, schéma dans lequel ils s'attribuent un rôle essentiel dans les domaines de la diffusion de messages techniques, de la vulgarisation et de l'encadrement des organisations paysannes. En cas de problèmes techniques, de dysfonctionnements d'une organisation ou de conflits, ils ne remettent pas en cause les modes d'intervention ni les choix opérés par le projet : soit l'information a été mal transmise, soit elle a été mal comprise par la base.

Or, s'ils maîtrisent bien le schéma général d'intervention, ils méconnaissent les organisations paysannes auprès desquelles ils interviennent, tant du point de vue de leur composition que de leur histoire et de leur réalité sociopolitique (relations de parenté entre adhérents, responsabilités officielles de certains, représentation des différentes associations de masse, etc.). Cette extériorité a une double origine. En premier lieu, le projet n'intervient pas lors de la constitution des organisations (pharmacies vétérinaires, associations de pisciculteurs, etc.) en dehors du cadre théorique fixé (voir plus haut), et n'exerce pas rétroactivement de contrôle quant au respect des règles fondamentales de création et de fonctionnement. En second lieu, les ingénieurs et les techniciens du projet mettent en avant le nombre élevé de groupes qu'ils doivent suivre individuellement, charge de travail renforcée par l'éloignement et la dispersion des villages. Mais bien qu'ils soient conscients de cette méconnaissance, ils ne considèrent pas pour autant qu'elle est dommageable au bon fonctionnement des activités ni à l'efficacité de leurs actions auprès des paysans. En effet, les modalités d'intervention telles qu'elles sont perçues et vécues n'imposent en rien un investissement de leur part en ce domaine : l'interface « projet - organisations paysannes » se réalise et se cristallise au niveau de l'agent d'élevage, du paysan relais, du responsable. Autrement dit, ce sont essentiellement les deux échelons intermédiaires du dispositif, chargés de faire transiter l'information vers le haut et vers le bas, qui sont en contact l'un avec l'autre. Les ingénieurs et techniciens du projet ne rencontrent que rarement directement les paysans, hormis lors des réunions de formation. Dans ces occasions ils interviennent en tant que vulgarisateurs, c'est-à-dire, dans une relation où l'information (un message technique) circule essentiellement dans le sens descendant (ingénieur → paysan). Il

est donc logique qu'ils n'aient qu'une faible connaissance de la composition des organisations tout comme du point de vue effectif des membres de base. L'information qu'ils font transiter vers le coordinateur du site est avant tout celle que leur fournissent les agents d'élevages ou les paysans relais, information qui est censée refléter fidèlement les aspirations du groupe. Il n'est pas besoin d'être sociologue pour mesurer la fragilité d'un tel postulat.

Cet état de fait résulte de la conception même que les techniciens ont des organisations initiées par le projet. Les membres du groupe et son responsable sont décrits comme motivés par un objectif et des intérêts communs : le fait même que le groupe existe constitue la preuve irréfutable de cette volonté d'organisation collective, rhétorique où la responsabilité du projet comme promoteur de la logique d'action collective est systématiquement éludée. L'existence d'intérêts individuels qui pourraient être divergents voire contradictoires, l'utilisation possible du groupe à d'autres fins par les responsables ou par la sphère du pouvoir local sont autant d'éventualités qui ne sont pas envisagées. Seul le champ technico-économique peut être objet d'enjeux, de stratégies d'accaparement. Sans aucunement porter un jugement de valeur, il nous faut constater que les rapports de pouvoir, de prestige (statut), de dépendance et d'affiliation clientéliste, qui structurent pourtant la société rurale nord-vietnamienne, ne sont pas retenus par les cadres du projet comme de possibles éléments structurants et/ou perturbateurs au sein des organisations : perception sincère ou refus d'affronter une certaine réalité, il est difficile de le savoir. Toujours est-il que dans cette conception unitaire du groupe, la question d'un objectif de structuration de la paysannerie ne peut pas, par essence, se poser. Pour les cadres du projet, la création d'organisations paysannes n'est pas une fin en soi : le groupe est un moyen, apparemment le seul ou le meilleur identifié par le projet, permettant de faciliter la réalisation d'objectifs techniques et économiques, seuls à même d'améliorer les conditions de la paysannerie.

Partant de cette logique, l'implication active des structures politiques et administratives locales (Parti PCV, Comité populaire, associations de masse) dans le processus de création et dans le fonctionnement même des groupes est vécue non seulement comme une nécessité mais aussi comme un atout. En effet, l'intrusion de la sphère du pouvoir ne se décline pas en termes de contrôle des activités, de récupération possible du groupe, mais en termes d'efficacité : de ce fait, tenter de minimiser et/ou d'évaluer l'implication des autorités locales dans les organisations paysannes initiées par le projet ne présente pas pour eux d'intérêt particulier.

3. Les responsables d'organisations : pragmatisme et clientélisme

Pivot de l'organigramme et du dispositif d'intervention du projet, cette catégorie d'acteurs constitue l'articulation à partir de laquelle on bascule dans la réalité quotidienne des groupes. Le point de vue des responsables a ceci de particulièrement révélateur qu'ils sont obligés de considérer leurs pratiques réelles à l'aune des règlements et principes de fonctionnement édictés par le projet : gymnastique difficile qui les amène bien souvent à construire leur réponse sur le mode « *en théorie c'est comme ça mais dans la pratique ce n'est pas possible car...* ». Discours déterminant pour comprendre celui des adhérents et des simples bénéficiaires, il éclaire de nombreuses facettes de la réalité vécue au sein des groupes.

En premier lieu, la dimension vulgarisation, cette idée du transfert de connaissances aux paysans, est mise entre parenthèses dans le discours : les agents d'élevage ne se décrivent pas comme investis de ce rôle pourtant essentiel pour les promoteurs du projet. Cela ne signifie pas que l'amélioration des conditions d'élevage et la maîtrise de l'état sanitaire des animaux

permises par l'accroissement des connaissances sont considérées comme négligeables (c'est même pour les responsables des deux associations de pisciculteurs l'un des apports majeurs du projet), mais que la formation est systématiquement présentée par les responsables de groupe comme descendante, c'est-à-dire dispensée par les seuls ingénieurs et techniciens du projet lors de séances de vulgarisation.

Inversement, le crédit occupe une place primordiale, presque envahissante, dans un discours bien souvent policé, mais qui s'anime dès que ce sujet est abordé. Les positions adoptées deviennent alors plus marquées, plus tranchées : les responsables décrivent une situation où la gestion pragmatique, la satisfaction des demandes prend le pas sur les principes mutualistes et d'équité affichés par le projet. Ne pas entraver la rotation du capital parce que certains adhérents, soient-ils les plus pauvres, ne respectent pas les règles, conduit à leur mise à l'index : l'image de l'agent d'élevage au service du groupe se transforme alors en celle d'un gestionnaire et d'un décideur.

L'importance centrale du crédit a une incidence directe sur la structuration des groupes en s'imposant comme facteur limitant les adhésions. C'est par exemple ce qu'expliquent les trois responsables du comité de gestion de l'association des pisciculteurs de Yên Nôi. Ils admettent opérer une sélection des membres en fonction de deux critères. Le premier est une dimension morale qu'ils ont cependant du mal à définir : les candidats doivent être réellement motivés par la pisciculture et non pas uniquement par l'accès au crédit. On imagine aisément la difficulté d'appréciation et le pouvoir discrétionnaire que cela leur confère (voir deuxième partie). Le second critère est une surface minimale de mares : la raison invoquée en est la nécessité de rentabilité et de non-dispersion des investissements, c'est-à-dire du crédit. L'idée sous-tendue est que l'augmentation du nombre de membres provoque un émiettement du capital disponible et donc que le volume d'argent que l'on peut prêter à chacun n'est plus en rapport avec l'importance des travaux à réaliser par les pisciculteurs les plus entreprenants. L'association s'apparente ainsi à un club assez fermé, où le nombre variable d'adhérents avancé par chaque responsable semble indiquer qu'elle se compose d'un noyau dur, le groupe original, et d'une population périphérique de nouveaux membres comptabilisés ou non. On peut s'interroger sur le niveau réel d'intégration de ces derniers.

Au-delà du seul domaine du crédit, tous les responsables reconnaissent exercer un contrôle sur la composition des groupes. Quelles qu'en soient les modalités, les adhésions ne sont presque jamais décrites comme libres et/ou volontaires. Accès limité par le volume de crédit disponible ou réservé aux membres de l'Association des paysans (tu thuộc de Đông Luân et de Yên Nôi), aux bons payeurs et aux paysans aisés (association des pisciculteurs de Yên Nôi), aux réseaux de clientèle préexistants (tu thuộc de Đông Linh), aux simples paysans d'un village obligés d'adhérer sous la pression des autorités villageoises et communales (tu thuộc de Đông Lac), les adhésions semblent toujours ciblées, filtrées, et faire l'objet d'un arbitrage qui est loin d'être collectif et transparent : j'essaierai d'objectiver cette dimension essentielle dans la seconde partie.

En liaison avec le point précédent, il faut souligner l'absence de référence aux pharmacies vétérinaires, aux associations de pisciculteurs, etc, en tant que groupes constitués fondés sur des principes mutualistes : on parle d'emprunteurs, de paysans venus consulter l'agent d'élevage, voire de clients, mais pas de membres. Tout à la fois cause et conséquence de cette absence, une tendance partagée par l'ensemble des organisations étudiées (tant au niveau des responsables de groupements que des membres) vise la suppression dans leur fonctionnement de toutes contraintes liées à l'action collective. Dans les associations de pisciculteurs par

exemple, la seule règle qui imposait une gestion commune et planifiée de la production, les contrats pisciculteurs-alevins, a disparu : que cette suppression soit justifiée par les nécessités de l'économie de marché, par la plus grande souplesse ainsi obtenue ou par toute autre raison, c'est le concept même d'interdépendance et de solidarité privilégiée entre adhérents qui est ainsi remis en cause. Comme cela était prévisible, la position de responsable d'une tu thuôc ou d'une association de pisciculteurs ne peut donc se décliner, ou en tout cas pas uniquement, sur le mode du désintéressement, du sacrifice au service de la collectivité. Les motivations des responsables, telles qu'elles ressortent des entretiens, associent des intérêts personnels qui sont, de façon mêlée mais à des degrés variables, d'ordre économique (revenus directs et indirects tirés de l'activité), social (prestige accru et statut social reconnu au sein de la collectivité et de la parenté) et politique (position de pouvoir, tremplin pour l'accession aux institutions politiques locales).

Pour conclure cette analyse du discours des responsables, il est important de souligner qu'ils ne fixent qu'une limite floue et mouvante entre les organisations dont ils ont la charge et la sphère du pouvoir local. Mais plus encore, les responsables de groupements appellent de leurs vœux un rapprochement, une collaboration plus étroite avec les autorités et les services techniques de l'État. Ainsi, malgré des propos virulents et très critiques à l'encontre du Service de vulgarisation agricole du district, le responsable du groupe de producteurs de semences de Đông Linh souhaite que le projet établisse une collaboration plus soutenue avec ce service. Apparemment paradoxale, sa position relève en fait d'une analyse pragmatique de la situation : produire des semences améliorées de bonne qualité et à un prix compétitif est une chose, mais encore faut-il trouver un écho favorable auprès des villageois. Ceux-ci, acheteurs potentiels, qui restent indécis en l'absence de l'assentiment officiel, de l'aval des structures techniques et politiques locales. Une tendance à l'isolement, l'état d'expectative dans lequel se trouvent les paysans, sont les deux principaux dangers qui, pour ce responsable, guettent son groupe de producteurs : il y a là sans nul doute matière à réflexion quant à la pérennité de l'action. Ce désir d'intensifier l'implication des structures officielles dans les organisations initiées par le projet, partagé par l'ensemble des responsables, est une attitude somme toute logique de leur part puisqu'elle permet de profiter de leur soutien et de leur pouvoir, réels ou supposés, et donc de légitimer et d'asseoir leur propre position, de faciliter la gestion et la prise de décision au sein du groupe. En cela, et quelles qu'en soient les motivations, cette volonté de rapprochement est porteuse d'un sens fort dont l'intervenant extérieur doit impérativement tenir compte : le fonctionnement associatif et mutualiste tel qu'il est conçu en Europe, justement indépendant de la sphère du pouvoir –du moins en théorie, sinon en pratique–, est une forme d'action collective que l'on aurait tort de penser universelle ou comme devant s'imposer d'elle-même, de façon naturelle. La raison en est qu'elle repose sur des principes démocratiques, de transparence et d'équité. Ce qui ne peut être que source d'un dilemme pour le projet, puisque l'intégrer dans sa logique d'action reviendrait à transiger avec les principes idéologiques et moraux qui légitiment son intervention.

4. Les membres et les non-membres : une attente de services, un rapport passif au groupe

D'une façon générale, les membres ont une connaissance approximative des organisations auxquelles ils adhèrent, tant du point de vue de la taille du groupe que de leurs principes de fonctionnement. Ils soulignent tous la facilité d'adhésion, et n'envisagent donc pas que les

responsables et/ou les autorités locales opèrent en amont un ciblage de la population susceptible d'être membre.

Les activités des organisations décrites et le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction des adhérents s'articulent autour de deux pôles :

- 1) les activités vétérinaires, où le niveau de compétence de l'agent d'élevage est le principal critère d'évaluation : les aspects matériels (stock de médicaments, coût) ne sont que rarement cités ;
- 2) les activités de crédit, où l'accessibilité et la durée des cycles d'emprunts constituent les deux critères de jugement. Dans tous les entretiens, avec les membres comme avec les non-membres, l'activité crédit occupe une place centrale : elle constitue pour nombre d'entre eux la principale, pour ne pas dire l'unique motivation à l'adhésion.

Inversement, la formation-vulgarisation est une dimension généralement absente du discours, car rarement identifiée comme une activité des pharmacies vétérinaires. Une minorité de membres a cependant relevé des carences en ce domaine, et cette critique me semble devoir être mise en relation avec un aspect abordé dans le prochain paragraphe. Les membres des associations de pisciculteurs font quant à eux fréquemment référence aux réunions d'information et de vulgarisation organisées par les ingénieurs du projet.

Le fonctionnement des organisations, tel qu'il est décrit par les utilisateurs, est loin d'être transparent et démocratique : pas de présentation des comptes du groupement, choix ou présélection des futurs emprunteurs par le responsable, rareté voire absence de réunions d'informations, méconnaissance de l'existence d'un règlement intérieur. Autant d'éléments qui révèlent la faible emprise et le peu d'influence des adhérents sur la gestion des activités.

La situation de crise dans laquelle se trouvaient deux groupements lorsque cette étude fut menée a mis à nu certains aspects de leur fonctionnement. La phase de création et de mise en place des premières activités est une étape cruciale et critique pour l'organisation, une véritable mise à l'essai, dans la mesure où le niveau de tolérance de la population vis-à-vis d'erreurs toujours possibles est faible, voire nul, comme l'illustre le cas de la pharmacie vétérinaire de Yên Nôi. L'agent d'élevage responsable du groupement ne jouissait d'aucune légitimité technique lors de sa désignation. L'introduction accidentelle par le projet de porcelets de mauvaise qualité eut pour lui une incidence qui dépassa largement le cadre des problèmes sanitaires que connurent ces animaux. Dans ce groupement en phase de démarrage, aucune action antérieure ne permit de relativiser cet échec, qui fut d'autant plus sévèrement jugé par les adhérents que cette organisation fut créée dans une zone de forte concurrence entre vétérinaires privés. Les critiques se focalisèrent sur l'agent d'élevage, dont on dénonça le faible niveau technique et le manque de dynamisme : la mauvaise qualité des animaux introduits ne fut en fin de compte que le catalyseur et l'amplificateur d'un mécontentement préexistant. Un enchaînement d'événements similaires a eu raison de l'association des pisciculteurs de Đông Luân : la perte de confiance consécutive à des essais non concluants menés par le projet, associée à l'absence d'activité concrète, qui rime pour les paysans avec l'octroi de crédit, se sont soldés par un désintérêt pour l'association.

Au-delà de leurs aspects factuels, ces deux situations de crise révèlent l'enjeu central de la pertinence technique pour les paysans. En concordance avec l'objectif du projet, ceux-ci souhaitent, pour une fois, voir primer l'action concrète en donnant la priorité au « contenu sur le contenant », trop habitués qu'ils sont aux organisations officielles (associations de masse, service techniques locaux) qui se déclinent généralement sur un mode inverse. Mais une telle

position condamne, en quelque sorte, le projet à réussir : les inévitables balbutiements, les « erreurs du débutant », ne sont pas comprises par les paysans comme les risques logiques et temporaires d'une jeune organisation. Les résultats doivent être immédiatement probants sous peine de voir l'organisation choir à son tour au rang de « coquille vide ». Dans ce contexte, la réputation dont jouit le projet, qui se décline en termes de probité, d'efficacité, de désintéressement et de compétence technique, en fait un opérateur en lequel les paysans ont pleinement confiance mais avec qui ils ont établi des rapports que l'on pourrait qualifier « d'attentistes ».

Les membres n'ont pas d'ambition collective, et recherchent simplement un service de qualité. Cela s'est concrétisé dans les associations de pisciculteurs par la suppression des contrats d'achat qui liaient les adhérents aux alevineurs, faisant ainsi disparaître les seuls échanges formalisés et donc contraignants au sein du groupe. Et puisque les non-membres déclarent avoir accès aux mêmes services que les membres, le crédit est actuellement le seul avantage significatif et déterminant. Ce dernier constat peut être étendu aux pharmacies vétérinaires : les non-adhérents des « tu thuộc » peuvent utiliser leurs services moyennant une rémunération légèrement plus élevée des prestations offertes (majoration théorique de 10 % sur les consultations et les médicaments par rapport aux adhérents), distinction que les responsables déclarent ne pas toujours appliquer dans la pratique (sphère de la parenté et du voisinage proche). Nombre de non-membres rencontrés la jugent d'ailleurs « non significative » (không dang kê). L'impact du groupe concerne donc l'ensemble de ceux qui recourent à ses services, et dépasse ainsi ses frontières formelles.

Enfin, quelle que soit la situation dans laquelle se trouvent ces organisations, la forme qu'elles ont prise et leur évolution, elles sont jugées par les membres ainsi que par les non-membres comme essentielles pour le village, pour la commune. La légitimité de leur existence n'est pas remise en cause et les critiques parfois virulentes des utilisateurs, qu'ils soient membres ou simples bénéficiaires, n'ont jamais pour but leur disparition mais visent, au contraire, une amélioration des services qui aille dans le sens de leurs attentes.

5. Les autorités locales : la légitimité du contrôle

Au Nord Viêt-nam, la trame du pouvoir local est dense et complexe car elle se fonde sur une série d'interdépendances entre ses trois principales composantes, représentées à l'échelon communal et villageois :

- le Comité populaire (CP) qui gère la commune, relayé dans chaque village par un chef de village ;
- le Parti communiste vietnamien (PCV), garant du dogme et de l'intégrité idéologique (les cellules villageoises fédérées en comité communal du PCV) ;
- les associations de masse (association des paysans, association des femmes, association des vétérans, association des vieux, etc.), organisations catégorielles utilisées comme relais local institutionnalisé des mots d'ordre et directives de l'État dans certains domaines (vulgarisation agricole, planning familial, lutte contre les vices sociaux, etc.) tout en jouant un rôle de structuration et d'autocontrôle des « masses ».

S'agissant de ces associations que les autorités présentent volontiers comme formant la sphère de la « société civile » (sic), on aurait tort de penser qu'elles sont totalement inféodées au pouvoir central. Elles fonctionnent bien souvent sur un double registre, ce qui ne les rend que plus difficiles à appréhender : parallèlement à leur indéniable rôle de propagande, elles sont à l'origine d'initiatives locales et d'actions concrètes, dans la limite de leurs maigres moyens, et

disposent de fait d'une certaine liberté d'expression, ou tout au moins d'une certaine marge de manœuvre par rapport à la ligne officielle.

Bien qu'il serait illusoire de croire que dans tous les villages et toutes les communes où le projet intervient, les autorités locales ont adopté vis-à-vis de lui une attitude similaire, un positionnement clair, les discours des différents cadres politiques et responsables officiels rencontrés partagent pour la plupart une trait commun : celui d'être pauvre ou, plus exactement, très normatif et sans surprise, en résumé très « langue de bois ». Partout, un même leitmotiv : les cadres du Comité populaire et du PCV revendiquent un droit de regard sur la nature et le fonctionnement des organisations paysannes initiées par le projet. Ils définissent un organigramme où ces organisations sont placées sous leur tutelle directe, responsabilité qu'ils délègue ou partagent, selon les cas, avec une association de masse, généralement l'Association de paysans. Droit qu'ils estiment légitime et indiscutable car conforme à la hiérarchie des pouvoirs définie par l'Etat, et qui se concrétise le plus souvent par la désignation d'un cadre du CP comme responsable du suivi et du contrôle des activités menées par le projet.

Pour donner corps à l'affirmation « toutes les organisations sont placées sous la responsabilité du Comité populaire », les présidents et/ou vice-présidents rencontrés ont généralement eu recours, lors des entretiens, à l'exemple du rôle déterminant qu'ils disent jouer dans la gestion du crédit (attribution / solvabilité, contrôle de l'utilisation du capital), domaine essentiel de la vie des organisations considéré par beaucoup comme la principale motivation à l'adhésion. La liste des futurs emprunteurs est soumise à leur approbation, chaque attestation d'attribution nominative devant être signée par les trois parties impliquées (président du Comité populaire, responsable de l'organisation paysanne, ingénieur du projet) : la décision finale leur revenant de droit, les autorités locales disposent ainsi d'un rôle clé et d'un excellent moyen de pression. Ce droit de veto est une règle générale appliquée à l'ensemble des formes de crédit proposées en milieu rural (Banque agricole, Banque des pauvres, etc.) et n'a donc rien de surprenant dans le cadre de l'offre en capital du projet. Il n'en reste pas moins vrai que cette offre de crédit représente *de facto* pour les structures du pouvoir local une possibilité de concrétiser leur volonté de contrôle des organisations. Point d'ancrage d'autant plus précieux que le droit de regard qu'elles revendiquent serait plus difficile à afficher dans les domaines techniques spécialisés investis par le projet, les communes ne disposant généralement pas de cadres compétents qui pourraient légitimement en assumer la charge.

6. Les services techniques et les vétérinaires indépendants

Les professionnels de la santé animale réservent un accueil favorable à l'implantation des pharmacies vétérinaires. Si cela peut paraître logique au vu de l'état embryonnaire des services vétérinaires de l'État, qui trouvent ici un palliatif à leurs cruels manques de moyens et de structures au niveau local, on est en revanche surpris par l'attitude conciliante des vétérinaires privés. L'appréciation de ces praticiens se fonde sur l'insuffisance du nombre de techniciens face à une activité en plein essor : il ne peut être pour l'instant question de concurrence. Elle met également en avant une certaine complémentarité de fait : la « tu thuôc » est perçue comme un service de proximité qui permet de faire face aux problèmes quotidiens (traitement préventif, vaccination, cas sans gravité) mais qui se révèle insuffisant dès que les pathologies sont jugées plus sérieuses ou touchent les bovins.

Cette distribution empirique des domaines d'intervention entre service de proximité et service spécialisé ne peut cependant être viable que si la demande est supérieure ou égale à l'offre de

soins. L'inversion de ce rapport sera automatiquement source de tensions, à l'image de la situation qui a vu le jour dans la commune de Quan Khê où un jeune technicien de formation supérieure a adopté une démarche résolument concurrentielle vis-à-vis de la « tu thuộc » de son village. Son but n'est cependant pas de la faire dépérir mais d'en prendre les rênes : les avantages sont en effet multiples (clientèle captive, matériel et stock de médicaments préexistants, gestion du capital crédit).

Dans ce contexte en pleine évolution, on est surpris par l'absence de contacts entre les cadres du projet et les vétérinaires privés rencontrés : absence inquiétante parce qu'elle semble indiquer une méconnaissance de l'environnement dans lequel sont créées les pharmacies vétérinaires. C'est notamment le cas de la « tu thuộc » de Yên Nôi qui fut implantée dans une zone de forte concurrence, ce qui a participé à hypothéquer ses chances de réussite. Absence de contacts paradoxale, dans la mesure où les coordinateurs des deux sites où se sont déroulées les enquêtes ont avancé comme étant un de leurs objectifs le suivi de l'évolution sanitaire dans leur zone d'intervention respective.

7. Une grande variabilité de perceptions et de définitions des groupements

De ce tour d'horizon trop rapide du discours des différents acteurs impliqués tout au long de la chaîne de création, de fonctionnement et d'utilisation des organisations paysannes initiées par le projet, s'impose un élément essentiel, qui est une évidence d'un point de vue sociologique : la grande variabilité de perceptions et de définitions de ces organisations en termes de rôles assignés, d'obligations imposées et de droits conférés. Le schéma en page suivante est une représentation synthétique mais non exhaustive de cette variabilité de perceptions envisagée sous l'angle des intérêts et des enjeux que représente une organisation donnée pour chacun des groupes d'acteurs en présence.

Insérer figure synthétudPFR.doc

L'abondance des discours reflète la diversité des attentes et des besoins des différents acteurs, des enjeux et intérêts motivant leur participation respective dans l'organisation, et définit en conséquence l'intensité de leur implication et la position qu'ils occupent ou souhaiteraient occuper. Autrement dit, on ne parle pas de la même façon d'une pharmacie vétérinaire quand on est responsable de l'organisation, président du Comité populaire, vétérinaire privé, ingénieur du projet, adhérent ou simple utilisateur. La « tu thuộc » est multiforme parce qu'elle est l'objet d'enjeux divers parfois contradictoires, non seulement suivant les différents groupes d'acteurs impliqués mais aussi au sein même de chacun d'entre eux, et les discours recueillis en témoignent. L'intérêt collectif désintéressé n'est qu'un objectif parmi d'autres et ne constitue jamais, en l'état, la motivation unique à l'engagement. Le président du Comité populaire est sans doute sincèrement enthousiaste de voir se créer sur son territoire un groupement qui va dans le sens de l'intérêt général, par le biais, par exemple, d'une amélioration de l'état sanitaire du troupeau porcin. Mais il est aussi fort intéressé par un accroissement du pourcentage d'animaux vaccinés, critère pris en compte dans le calcul de l'indice économique de sa commune. Ceci lui permettra de présenter des chiffres en amélioration à ses supérieurs hiérarchiques. Il est également intéressé par la popularité que l'implantation d'une « tu thuộc » lui confère, par l'outil de contrôle de ses administrés que l'organisation représente, etc. L'exemple de la pharmacie vétérinaire de Yên Nôi constitue en ce sens un « cas d'école ». Pour son responsable, elle représente une source d'accroissement de son propre prestige et de celui de l'association des paysans (HNDTT) qu'il dirige : elle est un enjeu utilisé à des fins qui dépassent largement le cadre de la santé animale. Constat également pertinent pour le vice-président de cette même commune. Son ascension rapide au sein du Comité populaire est directement liée à l'intervention du projet, ce qui souligne une fois encore, si cela était nécessaire, que l'investissement des autorités locales et des paysans relais dans le projet n'est pas que désintéressé, loin s'en faut : les groupes servent de tremplin et de faire-valoir pour la réalisation d'objectifs particuliers et sont donc un lieu d'expression privilégié de ces intérêts particuliers. Réalité d'autant plus incontournable que dans les villages, les organisations initiées par le projet sont parmi les rares structures collectives qui mènent des actions concrètement identifiables : leur instrumentalisation est en cela inévitable.

Un groupe semble cependant présenter un profil plus homogène, c'est-à-dire moins diversifié du point de vue des enjeux expliquant son implication dans l'organisation. Il s'agit du groupe vers lequel est dirigée l'action et qui en constitue la principale légitimité, le groupe des bénéficiaires, qu'ils soient adhérents ou simples utilisateurs. Ici, la variabilité s'estompe et l'on ne peut que constater une homogénéisation des attentes que le discours véhicule. Quelles qu'elles soient, les organisations sont vécues par ce groupe comme techniquement légitimes et ont su se rendre indispensables, tant par les activités qu'elles mènent que par celles qu'elles ne mènent pas ou qu'elles devraient mener. Elles ne sont cependant pas perçues ni vécues comme des groupes constitués et dynamiques mais comme des services : nous allons y revenir en conclusion.

8. La transparence financière est-elle un enjeu ?

Dans le cadre de son intervention, le projet cherche à promouvoir un fonctionnement transparent et équitable des organisations. Cela passe notamment par la promulgation d'un règlement intérieur standard, par la tenue périodique de réunions d'informations auprès des adhérents, réunions organisées par le responsable : présentation des comptes, prises de décisions collectives pour l'attribution des nouveaux cycles de crédit, diffusion de messages techniques simples

(par exemple, rappel des principales vaccinations), espace de confrontation et de dialogue entre les membres.

La réalité que donne à voir le discours des acteurs locaux est tout autre. La volonté d'être informés sur l'état financier de l'organisation à laquelle ils adhèrent et sur les modalités d'accès au crédit n'est pas conçue par les membres comme une pratique normale de fonctionnement dans le cadre d'organisations fondées sur des « principes démocratiques », mais comme une marque de désapprobation en réponse à des dysfonctionnements réels ou supposés : volontairement diffamatoire, elle vise à introduire le doute, à mettre à l'épreuve la réputation du responsable. Dans les entretiens, la récurrence de la revendication d'une meilleure information est inversement proportionnelle au niveau de satisfaction des adhérents : ce qui paraîtrait déplacé, voire infamant, vis-à-vis de la responsable de la pharmacie vétérinaire de Dong Linh, est en revanche perçu comme légitime vis-à-vis de l'agent d'élevage de Yên Nôi. Et pourtant, la première responsable n'est pas plus « démocratique » dans sa gestion que la seconde. Si les adhérents de la « tu thuộc » de Dong Linh ne revendiquent ni formation, ni clarifications sur les comptes ou sur les modalités d'attribution du crédit, ce n'est pas parce que ces différents points sont réalisés dans la pratique, loin s'en faut, mais parce que les services fournis par cette pharmacie vétérinaire répondent de façon globalement satisfaisante à leurs attentes. En d'autres termes, la revendication de plus de transparence ne peut être interprétée, pour l'instant, comme un signe d'évolution vers un fonctionnement plus démocratique de l'organisation, comme une volonté d'implication croissante de ses membres : elle est un moyen, parmi d'autres, de signifier son insatisfaction.

Dans ce même registre, les incertitudes qui subsistent sur la taille de certains groupes sont un élément révélateur des incompréhensions qui peuvent naître d'intérêts antagonistes entre l'équipe du projet et les responsables d'organisations et/ou les utilisateurs. Pour le coordinateur du site de Thanh Ba-Ha Hoa, l'augmentation du nombre d'adhérents est un moyen de tendre vers la plus large diffusion possible des améliorations techniques proposées par le projet. Pour le responsable de l'organisation en revanche, un tel accroissement est synonyme de difficultés supplémentaires en termes de gestion du crédit et de contrôle des membres, d'allongement du temps à consacrer au groupe, sans parler du risque accru de remise en cause de sa légitimité¹². Ces aspirations contradictoires débouchent parfois sur l'intégration d'adhérents « fantômes » ou de « complaisances » dont on ne sait trop le nombre, noms barrés ou au contraire ajoutés sur les listes, créant ainsi une situation d'association à deux vitesses notamment en ce qui concerne l'accès au crédit.

¹² La taille des groupes a une importance décisive dans la conduite de toute action collective : « L'efficacité supérieure des groupes relativement petits - les groupes « privilégiés » et « intermédiaires » - est confirmée aussi bien par l'observation et l'expérience que par la théorie ». Olson M., *Logique de l'action collective*, (1978, Paris, PUF, 199 p.) p. 75. S'agissant des organisations initiées par le projet, leur taille correspond pour l'instant aux groupes « privilégiés » et « intermédiaires », évoqués par l'auteur. Mais l'augmentation du nombre d'adhérents risque d'amplifier de façon exponentielle les tensions et conflits au sein même des organisations.

III. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS : DU GROUPEMENT MUTUALISTE AU SERVICE

Au-delà de ces perceptions, que nous révèlent les entretiens et l'analyse de la composition des groupes ?

1. La personnification de l'organisation : du groupe au réseau

1.1 Le responsable : un acteur omnipotent ?

En premier lieu, les organisations initiées par le projet font l'objet d'une forte personnification et appropriation de la part de l'acteur central, le responsable, qu'il soit en charge d'une pharmacie vétérinaire, d'une association de pisciculteurs ou d'un groupe de producteurs de semences. La place importante que j'ai donnée dans la première partie de ce texte aux discours de ce groupe d'acteurs n'est en fin de compte que le reflet de son rôle déterminant dans la genèse et la vie des organisations. Je vais reprendre à mon compte certaines de ces informations parce qu'agrégées et ordonnées, elles forment un corpus cohérent qui laisse apparaître en filigrane certaines caractéristiques essentielles du fonctionnement et des dysfonctionnements des organisations.

La position centrale occupée par les responsables, pressentie dès l'analyse du schéma théorique de fonctionnement des organisations tel qu'il fut décrit par les responsables du projet, s'exprime concrètement lors de :

- la constitution des groupes : l'information n'est pas transmise à l'ensemble de la population mais à un « groupe cible » plus ou moins large que le responsable souhaiterait voir adhérer en priorité ;
- l'attribution des crédits où les décisions sont avant tout du ressort du responsable, qu'elles prennent la forme d'une présélection des demandeurs ou d'un choix arrêté unilatéralement ;
- la transmission (remontée) de l'information aux cadres du projet, où le responsable est censé reproduire fidèlement les attentes des adhérents ;
- la transmission (descente) de l'information aux paysans, suivant un dispositif similaire, où le responsable est là encore censé reproduire fidèlement les propositions et décisions adoptées par le projet.

Il est donc inévitable de passer par le responsable, qui permet l'accès aux personnes (membres ou non-membres) et aux services (information, adhésion, crédit). Selon ses motivations et sa stratégie, il peut donc être pour eux synonyme d'ouverture, de contact ou, au contraire, de fermeture, de rupture. Force est de constater que conférer une telle latitude à un seul individu ne favorise pas l'émergence d'un fonctionnement démocratique, transparent et égalitaire des organisations, au sens où l'adhésion au groupement n'est jamais réellement libre et ouverte équitablement à tous (comme nous allons le voir) et où les non-membres sont exclus d'au moins une partie des services, le crédit.

1.2 Composition des groupements : un recrutement socialement orienté

Le groupe est en principe constitué sur la base d'intérêts technico-économiques communs partagés par tous les membres. L'adhésion est censée y être libre. Pour autant, le recrutement

des membres et la constitution des groupes ne relèvent-ils pas, au-delà des apparences, d'autres critères ? Une organisation collective n'est en effet jamais indépendante des rapports sociaux (de voisinage, de parenté, de pouvoir, etc.) au sein desquels elle s'inscrit. Dès lors, s'intéresser aux relations qui lient les membres entre eux, et notamment au(x) responsable(s) du groupement, décrypter les logiques qui sous-tendent l'adhésion, sont une façon de comprendre leur réalité sociale. Autrement dit, peut-on repérer dans leur composition, l'empreinte d'unités ou de structures sociales qui organisent et hiérarchisent la population rurale en groupes de filiation ou d'alliés, en réseaux, en corporation (cf. encadré *infra*) ? Questionnement logique et légitime qui, confronté à la réalité des organisations observées, renvoie une image complexe et fortement contrastée où chaque groupement considéré semble constituer un cas singulier. Apparaissent cependant des tendances redondantes : nulle part l'adhésion n'est totalement libre ; la constitution des groupements s'appuie toujours sur des logiques sociales préexistantes qui se matérialisent sous forme de réseaux.

Au Nord Viêt-nam, la sphère de la parenté se subdivise en deux grands sous-ensembles : la parenté nôï, « intérieure », qui définit l'affiliation au sens large au sein du lignage, par opposition à la parenté ngoài, « extérieure », c'est-à-dire donnée par l'alliance. Chaque relation entre deux « parents » est sanctionnée par un terme de parenté (également utilisé dans certains cas comme terme d'appellation et/ou terme d'adresse), dont le caractère polysémique ne permet pas toujours de préciser avec certitude la nature du rapport en question. À cette distinction « filiation / alliance » s'en ajoute une seconde aux contours plus flous et mouvants, entre « parenté proche » et « parenté éloignée ». La notion de distance peut en effet faire référence : à la plus ou moins grande proximité de la relation au sein d'une unité de parenté donnée (cousin germain / cousin au sens large au sein du lignage) ; à la résidence de deux parents en un même quartier, en un même village, favorable à la transformation d'un lien de parenté éloigné en une relation plus proche dont la nature est en quelque sorte transcendée par l'unité de lieu d'habitation. On est ici à la frontière du second pôle majeur de reconnaissance d'appartenance au niveau local, le voisinage : la sociologie rurale a en effet pour habitude de faire coïncider, trop souvent de façon systématique, unité spatiale (village, commune) et unité sociale (communauté villageoise, etc.). Mais bien sûr, parenté et voisinage ne constituent pas au niveau local les deux seuls modes de structuration sociale : les réseaux d'amitié, professionnels, politiques ; les corporations ou regroupements socio-économiques ; les relations de dépendance ou de clientélisme, sont quelques exemples de la multitude de modalités d'affiliation privilégiées et de reconnaissance d'appartenance qui traversent le champ social local et le structurent, le découpent en une grande diversité de groupes sociaux inextricablement enchevêtrés.

Le champ de la parenté, tout d'abord, est essentiel à la compréhension de la structuration des groupes. Globalement, six organisations sur les neuf étudiées présentent une tendance significative au recrutement privilégié de leurs membres en fonction de rapports de parenté avec le ou les responsable(s) du groupe. Pour être pertinente, l'analyse nécessite d'intégrer un fait majeur qui bouleversa l'histoire récente de cette région : l'afflux d'immigrants venus s'implanter en masse dans les districts de Thanh Ba, Ha Hao et Câm Khê entre 1930 et 1950. Conséquence de la croissance exponentielle de la demande coloniale d'une culture de rente, le thé, ce courant migratoire s'est poursuivi après l'indépendance dans le cadre de mouvements de colonisation dirigistes ou imposés par la seconde guerre d'Indochine. Les villages ont ainsi connu une inflation brutale de leur population et se présentent actuellement comme un pat-

chwork de migrants d'origines diverses et de leurs descendants, diversité qui à l'échelle d'une à trois générations n'a pas permis que se tissent et s'étoffent d'importants réseaux de parenté. Ramené à l'échelle des organisations étudiées, ce renouvellement important de la population est à l'origine de situations très contrastées. Ainsi, l'association des pisciculteurs de Yên Nôi est composée à 60 % des membres d'un seul et même lignage (Bùi) anciennement établi, prédominance qui n'est contrebalancée par aucun autre pôle de parenté, les autres adhérents étant tous descendants de migrants. Ce poids est d'autant plus imposant que rares sont les alliances entre adhérents et membres de ce lignage et que ces derniers détiennent sept des huit postes clés de l'association. L'emprise de la parenté ne se décline cependant pas systématiquement sous la forme d'un investissement massif de l'organisation par les membres d'un même lignage, mais n'en reste pas moins réelle. La pharmacie vétérinaire du village de Đông Luân (commune de Quan Khê), par exemple, a pour responsable le descendant direct d'un immigrant de la province de Nam Dinh (delta du fleuve Rouge) implanté au début des années quarante. Elle est néanmoins structurée autour d'un puissant réseau de parenté non pas fondé sur la filiation, comme dans le cas précédent, mais sur l'alliance. Le responsable est allié au principal et plus ancien lignage du village et la multitude des relations de parenté, bien qu'extérieures (ngoài) et éloignées, qui le lient avec les adhérents lui confère un ascendant certain sur eux parce qu'il appartient à la génération précédente : l'autorité « naturelle » que lui confère sa position d'aîné dans la hiérarchie lignagère est présentée par le responsable lui-même comme un facteur favorisant la bonne marche du groupe et le respect des décisions prises.

La parenté n'est bien sûr pas l'unique champ structurant. Mais l'influence de l'autre élément majeur généralement retenu dans l'étude des sociétés rurales, les réseaux fondés sur la territorialité (au premier rang desquels les réseaux de voisinage et de résidence), est difficile à évaluer dans la mesure où les organisations paysannes initiées par le projet ont une vocation locale, (commune ou village), ce qui a tendance à gommer l'éventuel rôle discriminant qu'il peut jouer. Pris isolément, il est donc difficile d'attribuer à ce champ une dimension significative ; en revanche, associé à d'autres critères il devient pertinent et révélateur de modes de structuration particuliers, comme le démontre l'exemple des deux pharmacies vétérinaires implantées dans la commune de Đông Linh. Globalement, on constate une indéniable dispersion de leurs adhérents répartis sur la presque totalité du territoire communal. Mais observée plus attentivement, l'une d'elles présente un gradient spatial assez marqué : 50 % des membres résident dans le quartier de la responsable, chiffre qui atteint près de 90 % si l'on considère les quatre quartiers qui constituent la moitié sud de la commune. Cette cohérence spatiale semble cependant avoir été remise en cause par l'adhésion de nouveaux paysans, d'origine indifférenciée à l'échelle de la commune. L'élément structurant dans ce cas est la préexistence d'un réseau de clientèle constitué par l'agent d'élevage lorsqu'elle exerçait à titre de vétérinaire privée. L'organisation actuelle n'est qu'une reformulation de l'ancien réseau : il est la référence sur laquelle s'est appuyée cette ancienne vétérinaire, devenue responsable de la « tu thuộc », pour opérer un choix préférentiel et sélectif des adhérents. Il est important de souligner que sa famille ainsi que celle de son mari ne se sont implantées dans la commune que récemment, et qu'elle n'a pu de ce fait s'appuyer sur un réseau de parenté préexistant. Incitée par l'équipe du projet à augmenter le nombre des adhérents, la responsable a alors prospecté dans la moitié nord de la commune, pourtant théoriquement couverte par la seconde pharmacie vétérinaire, pour privilégier l'adhésion d'anciens clients.

Ces modalités préférentielles d'organisation parfois complexes et toujours singulières soulignent, si besoin est, qu'une étude des dynamiques sociales ne peut se satisfaire d'une seule

analyse fonctionnaliste fondée sur des liens de causalités certains et mécaniques et, *a contrario*, insistent sur la multiplicité des processus possibles, sur la nécessité d'une mise en perspective historique. Ces quelques exemples ont cependant une portée démonstrative qui dépasse le cadre du particulier : les organisations paysannes étudiées n'ont pas généré et ne se nourrissent pas de nouveaux rapports sociaux mais sont fondées et organisées par et autour de réseaux préétablis (parenté, clientèle) et de rapports hiérarchiques préexistants. L'ingérence du politique et des structures officielles dans les modalités de création puis de fonctionnement de ces organisations en fournit une nouvelle démonstration.

2. L'utopique séparation des pouvoirs : de l'implication à l'ingérence ?

Dans le cadre d'une réflexion sur les rapports existant entre les organisations initiées par le projet et la sphère du pouvoir local (Comité populaire, PCV, association de masse), la question qui vient immédiatement à l'esprit est celle de l'implication des secondes dans les premières, de leur interpénétration. Laissons de côté le problème de la sélection des communes d'intervention par le comité de pilotage composé des autorités du district et des représentants du projet, et prenons comme point de départ la création de l'organisation.

2.1 La création des groupements

C'est sûrement lors de cette phase que l'interventionnisme est le plus flagrant. La pharmacie vétérinaire de Đông Luân est en cela un exemple presque caricatural. Sur les huit villages que compte leur commune, le président du Comité populaire et le secrétaire du comité du PCV (les deux plus hautes autorités communales) ont choisi unilatéralement et de façon totalement discrétionnaire leur village, Ban Trang, pour implanter cette pharmacie vétérinaire. Ne faisant aucun cas des principes de fonctionnement tels qu'ils sont définis par le projet et qui conditionnent théoriquement son intervention, et ne s'en cachant pas, ils ont rendu obligatoire l'adhésion de tous les villageois de Ban Trang tout en limitant le droit d'accès à ce seul village. Véritable « népotisme villageois », dont le dernier acte fut le remboursement imposé des cotisations aux adhérents, hypothéquant ainsi le fondement même du principe participatif et mutualiste. Si toutes les organisations n'ont pas fait l'objet d'un tel processus de récupération, elles ont en commun une même pratique de désignation des responsables par les autorités locales. Quelles que soient les compétences techniques des personnes retenues, le principe de désignation du responsable par les adhérents du groupe a été dénaturé, vidé de son sens, puisqu'il a été remplacé, quand la désignation a eu lieu, par une parodie d'élection, celle bien connue du candidat unique préalablement désigné. Ceci, de surcroît, place le responsable promu en situation de dépendance, dans un rapport d'allégeance vis-à-vis de ceux qui l'ont choisi. Cette réalité ne semble n'avoir nullement troublé les membres des groupes étudiés, habitués qu'ils sont à cette pratique, passivité qui peut également s'expliquer par le fait qu'ils considéraient qu'être membre ne leur donnait pas la capacité d'influer sur ce choix ; nous allons y revenir.

Dans la mesure où il est difficile d'estimer si d'autres personnes avaient les qualités requises pour être désignées comme responsables (il aurait pour cela fallu connaître les critères de « recrutement »), on en vient à examiner le profil des individus sélectionnés : tous, à l'exception de la responsable de la « tu thuộc » de Đông Linh, sont membres du PCV et de l'Association des paysans (HNDTT) et la majorité d'entre eux exerce une ou des responsabilité(s) à l'échelon villageois et/ou communal. On compte ainsi trois chefs de village dont un est également secrétaire de la cellule du Parti, un responsable de l'Association des paysans au

niveau villageois et communal, un cadre du district, sans oublier l'agent d'élevage de Dong Linh, qui n'exerce pas elle-même de responsabilité politique, mais dont le mari est chef de village et secrétaire de la cellule du PCV. En fin de compte, sur les neuf groupements étudiés, seuls trois des responsables désignés n'exerçaient pas de responsabilité officielle au moment de l'enquête. Deux d'entre eux en avaient cependant exercé par le passé, et tous étaient membres ou alliés des lignages dominants qui sont de fait les plus représentés et les plus influents dans les différentes instances du pouvoir local. Aussi, même si l'on considère que le hasard fait bien les choses, force est de constater que la qualité statutaire des responsables choisis a jeté des ponts solides entre les organisations initiées par le projet et les instances du pouvoir local, impliquant les secondes dans le fonctionnement des premières.

2.2 L'Association des paysans : une interdépendance envahissante

Dans ce dispositif de récupération et d'immixtion, l'Association des paysans (HNDTT) joue un rôle de premier plan. La situation particulière de cette association de masse, conséquence de la vocation technique officielle que veut bien lui reconnaître le projet et de son indiscutable insertion dans la sphère du pouvoir local, la place à mi-chemin entre affiliation maîtrisée par les responsables et imposée par les autorités locales : son poids prédominant et presque hégémonique dans les organisations initiées par le projet fait cependant pencher la balance en faveur de la seconde option, sachant que la limite qui les sépare est bien souvent ténue. Concrètement, sur les huit organisations envisagées sous cet angle, sept comptent 100 % de leurs membres affiliés à l'Association des paysans, qui regroupe dans les différentes communes entre 55 % et 65 % de la totalité des foyers. Seule la « tu thuộc » de Đông Linh échappe à cette « proportion absolue », puisque seulement 22 % des adhérents en sont membres. Outre le fait que la faiblesse de ce pourcentage mériterait d'être vérifiée par une nouvelle enquête de terrain, ce profil atypique s'explique, en partie, par la proportion élevée de femmes adhérentes à cette « tu huộc » : environ 50 %, quasiment toutes membres de l'Association des femmes. Exception faite de ce dernier cas, le filtrage des adhésions sur la base d'une affiliation préalable à l'Association des paysans, qui fut d'ailleurs clairement affiché par certains responsables, est une pratique généralisable à l'ensemble des organisations étudiées. L'interventionnisme est ici indéniable et exclut de fait 35 à 45 % des foyers, les structures officielles du pouvoir local ayant semble-t-il interprété au sens fort la volonté manifestée par le projet de s'appuyer sur cette association pour sensibiliser et mobiliser les paysans autour des actions proposées, tout en prônant la liberté d'adhésion (ce qui n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes puisque l'information est véhiculée uniquement par le canal de cette association). Les autorités communales ou villageoises ont levé l'ambiguïté de cette double volonté en n'en retenant que le premier terme. Quant à l'implication des autres associations de masse, les pourcentages relevés et les entretiens menés ne permettent pas de déduire de tendances significatives hormis dans un cas, l'Association des apiculteurs de Đông Luân, structurée autour de l'Association des vétérans (CCB). En définitive, l'adhésion d'un paysan est soumise à un double filtrage clientéliste : celui imposé par son affiliation préalable à l'Association des paysans, auquel s'ajoutent des critères propres retenus par chaque responsable d'organisation. Cet interventionnisme directif des autorités locales lors de la création des organisations se traduit donc concrètement par l'abandon de deux des principes essentiels promus par le projet, à savoir la liberté d'adhésion et le choix démocratique des responsables.

2.3 Le crédit : légitimité du contrôle

Il est plus difficile d'estimer le niveau d'implication de ces mêmes autorités dans la gestion et le fonctionnement courant des groupes. On ne peut donc qu'être prudent et parler de tendances. Du fait même des règles de fonctionnement adoptées par le projet, le Comité populaire a la possibilité d'exercer un contrôle direct dans le domaine du crédit, comme l'ont souligné les cadres dans leurs discours. Ingérence légitime et officielle, elle n'est pas moins synonyme de participation concrète du pouvoir local et de maîtrise dans un des domaines essentiels de la vie des organisations, considéré par nombre de membres comme la principale motivation à l'adhésion. En dehors de ce plus petit dénominateur commun, que dire des autres modalités formelles d'implication : rapports, réunions, présentations des résultats au Comité populaire, désignation d'un « monsieur PFR » parmi les cadres, sont des modalités d'échange et de contrôle qui semblent être instituées avec plus ou moins de rigueur et de réalité suivant les communes, et dont une des missions est de rappeler aux responsables des groupes que ces dernières sont placées sous la supervision des autorités.

2.4 Qualité statutaire des membres des groupements

A cette première forme d'intervention des autorités locales s'en ajoute une seconde qui n'est plus du ressort de la structure, mais de l'individu. L'inventaire de la qualité statutaire des membres de chaque organisation montre une forte adhésion des cadres politiques et responsables locaux, et cela bien qu'apparaissent d'importantes variations entre les groupes considérés. Ainsi, la pharmacie vétérinaire n°2 de Đông Linh ne compte pas moins de vingt cadres communaux et villageois adhérents pour un total de cinquante membres, alors que celle de Yên Nôi n'en compte que six. Cette présence plus ou moins marquée ne laisse cependant guère de doute quant à l'indépendance supposée des groupes. Dans la mesure où les autorités locales et les notables –au sens large– sont pour la plupart membres d'une ou de plusieurs organisation(s) initiée(s) par le projet, les instances du pouvoir local peuvent se permettre de faire l'économie d'un système formalisé de suivi des activités. Le seul fait que le président du Comité populaire, le secrétaire du PCV ou le responsable du Front de la patrie soient membre suffit à l'exercice de ce contrôle : imaginer le contraire reviendrait à penser qu'à l'extérieur de leur structure officielle de rattachement, ils redeviennent de simples paysans. Cette capacité de dédoublement, c'est-à-dire l'abandon des prérogatives et du pouvoir qu'octroie un statut donné en dehors du cadre de son exercice, qui est un des fondements du fonctionnement théorique des institutions en France, par exemple, n'est pas de mise au Viêt-nam : la collusion existe de fait et le secrétaire du comité du PCV adhérent d'un groupe n'est pas un membre comme les autres. L'ambiguïté du discours du vice-président du Comité populaire de la commune de Quan Khê en a fourni une illustration convaincante : mal à l'aise dans ses explications sur sa position en tant qu'adhérent de la « tu thuộc », il s'est décrit tour à tour comme simple membre, conseiller en tant que cadre communal, observateur à ce même titre afin de mieux comprendre les attentes des paysans et enfin acteur comme personnalité devant statuer sur l'attribution du crédit.

Cette logique trouve son prolongement dans le rôle joué par la plus importante composante de la sphère du pouvoir local, le Parti (PCV) : la quasi-totalité des responsables de groupes en sont membres et, de façon plus générale, les membres du PCV y sont systématiquement sur-représentés en comparaison de la proportion qu'ils représentent à l'échelle villageoise. À titre d'exemple, pour les trois groupes créés par le projet dans le village de Dong Luân (commune de Quan Khê), on dénombre 18 membres du PCV pour un total de 21 dans le village (85%),

alors que le taux d'implication des foyers dans ces associations atteint à peine 50 %. Tendances similaires dans les communes de Yên Nôi et de Đông Linh : dans cette seconde commune 38 % des adhérents aux deux pharmacies vétérinaires sont membres du PCV alors que le taux communal n'avoisine que 17 % des foyers. Peut-on pour autant parler de récupération voire d'instrumentalisation de la vie associative par le PCV ? C'est là une question à laquelle je ne saurais répondre sans équivoque. Il est cependant certain que cette sur-représentation constatée dans chacune des organisations étudiées n'est pas le seul fruit du hasard : on peut sans risque y déceler la marque de la volonté du PCV d'être présent dans toutes les activités et structures collectives, qu'elles soient étatiques ou non. L'objectif ici est double : garantir l'orthodoxie et la conformité des actions vis-à-vis de la ligne du Parti décentralisé au niveau local (vérifier que les actions sont bien techniques et n'ont pas de connotation « politique », comme l'a expliqué un secrétaire de cellule). Et, simultanément, démontrer que le PCV est ouvert, en phase avec les aspirations des paysans, dans le cadre de directives émanant depuis le début des années quatre-vingt-dix, du Comité central qui vise officiellement une meilleure compréhension et implantation au niveau de la base.

2.5 Une implication assumée ?

Parallèlement à cette interpénétration de fait, il est important de se rappeler que l'équipe du projet comme les responsables de groupements (quand ils ne sont pas eux-mêmes des cadres locaux) souhaitent un rapprochement, une collaboration plus étroite avec les autorités locales, les associations de masse et/ou les services techniques de l'État.

De par leur composition, la qualité statutaire de leur responsable et leur positionnement sur l'échiquier du pouvoir local, les organisations ne peuvent donc être conçues comme des espaces de libre expression, des groupes de pression (lobby) et encore moins de contre-pouvoir. En d'autres termes, il est illusoire d'imaginer une structure paysanne indépendante de la sphère du pouvoir local, ce qui rend artificiel tout raisonnement qui définirait la position des autorités locales en terme d'extériorité par rapport au projet : l'enchevêtrement est suffisamment évident, il se réalise pour ainsi dire « naturellement », et la volonté d'ancrage au sein des structures officielles suffisamment forte, pour que l'ingérence soit admise comme une dimension inhérente à l'intervention.

3. Du réseau au service

Au terme de ce tour d'horizon par trop rapide, il n'est pas inutile de se livrer à une synthèse des quelques éléments mis en évidence et des interrogations qui restent en suspens. Pour ce faire, on peut se poser les questions suivantes :

- pour les organisations paysannes qui donnent satisfaction à leurs membres, sur qui et sur quoi se focalisent les jugements et les revendications des adhérents ? Sur les compétences techniques du responsable et sur l'attribution plus ou moins équitable du crédit ; sur l'augmentation du volume de crédit fourni par le projet et sur l'allongement de la durée des cycles d'emprunt ainsi que, pour les associations de pisciculteurs, sur un apport plus conséquent du projet en matière de formations et de solutions techniques ;
- sur quoi et sur qui, par défaut, leurs jugements ne portent-ils pas ? Sur le manque de transparence financière, sur l'absence d'implication lors des prises de décisions, en résumé sur leur non-association dans la gestion et le fonctionnement des organisations.

Poser ces questions pour les organisations en crise revient à poser la question : à qui la faute ? Au responsable de l'organisation qui est techniquement incompetent, au projet qui fournit des porcelets de mauvaise qualité ou des traitements inefficaces ou qui, pire encore, ne fournit rien ou presque : pas de crédit, de trop rares formations ou des essais inadaptés. C'est uniquement dans ce second type d'organisation que les membres ont formulé des revendications visant plus de transparence sur les comptes du groupement, sur les attributions de crédit. Comme je l'ai souligné précédemment, ces revendications me semblent moins constituer une soudaine prise de conscience démocratique, une volonté d'implication des membres, que l'expression d'une forme de dénigrement du ou des responsable(s) : le contrôle social, tel qu'il est souhaité par les promoteurs du projet, est utilisé par les membres comme une procédure contestataire remettant en cause l'honnêteté et l'intégrité du responsable. Là où les premiers perçoivent un signe tangible de progrès les seconds, au contraire, formalisent une attaque à caractère diffamatoire. La preuve en est que les solutions envisagées par les adhérents pour sortir des situations de crise ou de conflit associent toujours un changement de responsable -« faire tomber des têtes » en quelque sorte -, et un investissement accru de l'intervenant extérieur ; en aucun cas ils ne revendiquent une implication réelle de leur part, l'exercice d'un contrôle social sur les activités, deux dimensions pourtant essentielles pour le projet mais qui ne constituent pas pour eux un remède possible ni même envisagé. La phase critique qui suit la création du groupe est tout à la fois démonstration et illustration de cet état de fait. Le projet et avec lui le responsable de l'organisation sont porteurs et symboles d'une nouvelle forme d'action où, pour une fois, le « contenu devrait primer sur le contenant » : en ce sens, ils n'ont pas le droit à l'erreur parce que c'est d'eux et par eux que tout doit venir, le groupe constitué par les membres ne s'attribuant aucun rôle ni aucune capacité d'intervention dans la gestion de l'organisation. On pourrait multiplier les exemples, mais venons-en au fait.

Le maître-mot ici n'est pas « groupe » ou « organisation », mais « réseau » (au singulier ou au pluriel suivant les organisations) constitué de la somme des relations bilatérales et singulières établies par le responsable avec chacun des membres. En d'autres termes, les groupes observés s'apparentent à une somme d'individus rassemblés autour d'un même objet technique, ce qui peut donner une impression trompeuse d'intérêt collectif : l'objet technique est sans nul doute partagé sans que l'on puisse pour autant en conclure que les enjeux des participants sont similaires, qu'ils poursuivent des objectifs communs. La création du groupe résulte de la seule volonté du projet qui y voit le meilleur compromis entre ses propres objectifs et les règles de fonctionnement assignées. En effet, croire que la légitimité technique de l'action, que je ne mets pas en cause et dont j'ai pu mesurer la réalité sur le terrain, conduit automatiquement à la reconnaissance de la légitimité du canal choisi pour faire transiter cet objet technique, le groupe, et à son appropriation par les bénéficiaires, est une relation de causalité qui ne résiste pas à l'examen des faits.

Si l'on admet cela, un constat s'impose : si les responsables de groupes ont pu s'aménager, avec l'aide du projet, une telle position de monopole sur les activités menées et si les membres n'y trouvent rien à redire et s'en accommodent même plutôt bien, à la condition que leurs intérêts individuels soient préservés, c'est que les organisations fonctionnent suivant des modalités de type service animées par une logique économique marchande où les rapports s'établissent entre un client et un prestataire détenteur d'un savoir-faire technique et d'un pouvoir financier (le crédit). De plus ces organisations ne sont pas, par défaut, des groupes socialement constitués fonctionnant sur un mode mutualiste, dont les membres auraient conscience de la dimension collective de l'action et de leur capacité d'influence. Autrement dit, la nature des rapports qui se sont établis entre adhérents et responsables des groupes est symptomatique

d'un mode spécifique de perception, où l'organisation est conçue et vécue comme un service : « Je paie, j'adhère donc j'ai droit à... ».

Cela ne veut pas dire que les individus n'ont aucune notion du groupe comme espace de médiation ou force de proposition (la formulation par les bénéficiaires d'analyses de ce type n'est guère possible puisqu'ils sont partie prenante de l'action), mais que cette vision du groupe nécessite d'être confrontée à la réalité et non déduite du seul fait qu'existe un groupement paysan qui, rappelons-le, est un construit artificiel, tout au moins dans sa formulation initiale. Pour mener un tel examen introspectif, il est donc nécessaire de distinguer l'organisation qui fournit l'offre de services, à laquelle on adhère pour satisfaire des intérêts particuliers, et l'interprétation qui voudrait que puisque l'on y adhère, cette organisation est un groupe social légitime et reconnu. Constat qui n'est en fin de compte qu'une reformulation empirique du principe avancé par M. Olson : « *En réalité, le cas des très petits groupes mis à part, à moins de mesures coercitives ou de quelque autre disposition particulière les incitant à agir dans leur intérêt commun, des individus raisonnables et intéressés ne s'emploieront pas volontairement à défendre les intérêts du groupe. [...] Ainsi, la croyance courante qui veut que des groupes de personnes ayant des intérêts communs tendent à les défendre semble avoir peu ou pas de fondements* »¹³.

IV. CONCLUSION : ASSUMER LES DEVIANCES OU REPOSITIONNER LA STRATEGIE D'INTERVENTION ?

Sous certains aspects, la réalité des groupements étudiés apparaît donc être sensiblement différente du modèle initial sur lequel se fonde l'intervention. Non pas du point de vue de la pertinence des thèmes techniques abordés ni de l'intérêt que suscitent ces groupements auprès de la population, qui ont été confirmés par l'enquête, mais sur un certain nombre de points clés ayant trait à leur composition et à leurs modalités de fonctionnement. Ces points clés ne font pas l'objet, comme on l'a vu, d'une stratégie explicite de l'intervenant ou, plus exactement, ses intentions affichées ne sont pas concrètement traduites en méthodes et procédures susceptibles d'en garantir la mise en œuvre, laissant ainsi aux acteurs locaux une marge de manœuvre d'autant plus grande que l'équipe de terrain ne partage guère ce souci organisationnel. Au vu des conséquences de ces pratiques empiriques sur l'impact du projet, en particulier la tendance à la fermeture des groupements autour de réseaux exclusifs préalablement constitués –notamment du fait de l'enjeu que représente le crédit–, il paraît indispensable pour le projet de clarifier ses objectifs en termes organisationnels. La limite de la légitimité de l'entrée technique est ici justement fixée par le fait que ses objectifs ne semblent plus être uniquement techniques : chercher à promouvoir un modèle d'organisation paysanne fonctionnant effectivement sur des principes mutualistes appelle d'autres moyens et d'autres outils que la simple création de groupes.

C'est là sans doute l'une des principales contradictions de la démarche, qui pose une nouvelle fois la question des objectifs du projet dans le domaine de l'action collective et, en particulier, de son attitude vis-à-vis de l'indéniable implication de la sphère du pouvoir local dans ses actions. Si l'on se situe dans une logique de service, où le groupe n'est conçu que comme un ca-

¹³ Olson M., *Logique de l'action collective*, (op. cit. p. 22 et 23).

nal privilégié de diffusion de messages techniques, alors le fonctionnement en réseau semble être particulièrement efficient : le projet devrait pouvoir l'entériner aisément, adaptant ainsi sa démarche aux réalités constatées sur le terrain. Mais un tel positionnement, qui s'inscrit dans une démarche « participative » poussée jusqu'à son terme, est porteur d'un risque majeur en ce sens qu'il peut aboutir à des formes d'organisation locale encore plus proches du pouvoir et de pratiques bureaucratiques à même de nuire à l'impact effectif de l'intervention. A l'inverse, si le projet assume sa volonté de promouvoir d'autres formes d'organisations et de nouveaux modes de relations entre paysans et cadres locaux, il lui faut certes prendre acte de l'inévitable implication de la sphère du pouvoir local mais, en contrepartie, s'investir plus explicitement dans la définition et le respect des règles du jeu. Modifier les modes actuels de fonctionnement des groupements, participer à l'émergence de nouvelles pratiques plus « transparentes » et « démocratiques » pourrait avoir une influence qui dépasse le cadre *stricto sensu* de leurs activités. Tout porte en effet à croire que de par leur existence même, les organisations initiées par le projet obligent les autorités locales à réfléchir à ces actions en termes de modalités et d'espaces d'expression du pouvoir, dans la mesure où elles sont généralement les seules activités de ce type menées localement : elles pourraient devenir de véritables vecteurs de changement comme élément novateur et, si l'on peut dire, « perturbateur » au sein même des structures préétablies. Or, en acceptant que les principes fondamentaux sur lesquels devraient théoriquement reposer l'action soient transgressés, vidés de leur sens, on ne fait que conforter l'opinion des paysans et des autorités locales selon laquelle les pratiques et règles de fonctionnement actuelles sont les seules possibles et efficientes.

Un autre point de débat, lié au précédent, émerge plus nettement encore de cette étude. La structuration « en étoile » des groupements (où toutes les branches sont tournées vers l'acteur central et incontournable qu'est le responsable) révèle une conception de l'organisation orientée vers l'offre d'un service dans une logique marchande, et non pas fondée sur une dynamique collective. Dès lors, deux options s'offrent aux promoteurs du projet. S'ils considèrent que cette réalité, qui s'est développée plus ou moins à leur insu, représente une déviance inacceptable par rapport au modèle initial qu'ils cherchent à promouvoir, il serait logique qu'ils concentrent leurs efforts sur le développement de connexions, d'interrelations entre les branches de l'étoile (les simples membres), aspect qui est actuellement délaissé pour ne pas dire ignoré. Dans ce retour à l'ambition initiale de créer de nouveaux modes d'organisation, on risque toutefois de se heurter à la résistance des membres comme des responsables de groupements, qui se sont affranchis des rares contraintes à l'action collective imposées par le projet. En revanche, si le fonctionnement de type service n'est pas vécu comme une dérive mais comme une forme d'organisation originale qui s'est imposée empiriquement par la base, il devient alors nécessaire d'être cohérent avec cette évolution en réévaluant l'ambition d'un fonctionnement mutualiste des groupements, dès lors qu'il ne correspond pas à une réelle logique fonctionnelle. La question du crédit est ici centrale : le crédit autogéré par le groupement s'est imposé au fil du temps comme une dimension clé de la stratégie d'intervention, ce qui a eu pour double conséquence de cristalliser l'apparente cohésion des organisations (le crédit devenant l'élément fédérateur au sein du groupe) et de figer la principale ligne de fracture séparant membres et non-membres. Le groupement peut ainsi perdurer et faire illusion sans que ne soient entreprises et menées d'autres activités susceptibles de faire émerger une dynamique interne fondée sur des relations d'interdépendances consenties ou contraintes, sur des solidarités circonstanciées entre les membres. Pour élargir l'accès aux services aux actuels non-membres, il semble indispensable non pas de faire disparaître le crédit, mais de le désolidariser de l'activité des groupements, c'est-à-dire de ne pas conditionner son attribution à une adhésion préalable à la pharmacie vétérinaire, à l'association des pisciculteurs, etc. Dans ce

contexte, l'implication progressive des non-adhérents, c'est-à-dire des simples utilisateurs, et leur intégration comme une composante spécifique mais bien réelle dans la vie des organisations, constitue non seulement un des meilleurs gages de légitimité et de pérennité des organisations, mais aussi un test décisif quant à la capacité de diffusion et de changement d'échelle des actions entreprises par le projet. Enfin, s'affranchir de ce facteur quelque peu artificiel de cohésion qu'est le crédit, serait un moyen d'évaluer réellement l'impact social des organisations, de mesurer leur capacité à générer de nouveaux rapports sociaux et au final à s'ériger en des formes inédites de groupements paysans.

Un dernier constat d'ordre général, qui rejoint une des conclusions récurrentes des études sociologiques ou anthropologiques menées sur des projets de développement, est celui de l'impérieuse nécessité, pour l'opérateur extérieur, de prendre en compte le contexte sociopolitique dans lequel il intervient et, plus encore, de l'intégrer comme une donnée fondamentale et incontournable de son action. Le refus ou l'incapacité d'assumer la réalité sociopolitique de sociétés paysannes souvent fortement différenciées, hiérarchisées en pouvoirs complexes et multiples, où équité ne rime pas avec égalité, conduit trop souvent à des impasses où l'intervenant fonde son action sur des valeurs qui lui sont familières car constitutives de son référent culturel (démocratie, transparence, mutualisme) mais qui, si elles ne sont pas toujours saugrenues dans le milieu où il intervient, ne s'imposent jamais comme allant de soi. L'existence d'un décalage entre normes théoriques, produites dans ce cas-là par le projet, et normes pragmatiques, nées de leur reformulation par les acteurs locaux, est une réalité empirique vérifiée pour tout groupe social et qui participe à le définir, dans la mesure où c'est à la marge que le groupe évolue et se transforme (F.G. Bailey, 1971). La non-prise en compte de cet espace dynamique de transgressions tolérées –car tolérables– par le groupe, accroît le fossé entre normes théoriques et normes pragmatiques, favorisant ainsi le développement d'un espace d'incompréhension et d'incommunicabilité entre les acteurs, dominés par des pratiques discrétionnaires et « inavouables » car de plus en plus en décalage avec les règles initiales.

Le monde change, les façons de travailler en coopération aussi. Au Sud comme au Nord, effervescence associative, libéralisation économique et décentralisations administratives renouvellent le paysage institutionnel. Les revendications légitimes des citoyens à plus de prises sur leurs conditions de vie amènent à inventer des articulations originales entre démocratie participative et démocratie électorale. Pour rompre les logiques d'exclusion, pour assurer un accès équitable aux services et aux opportunités économiques, de nouvelles articulations entre État, marché et société civile sont à créer, et à consolider institutionnellement et juridiquement.

La légitimité d'actions de solidarité internationale est d'y contribuer, aux côtés des acteurs locaux engagés dans de telles démarches. Mais le système d'aide favorise trop souvent les modes, les impositions de problématiques, les solutions toutes faites. Coopérer aujourd'hui implique de travailler en phase avec les dynamiques sociales, politiques et institutionnelles locales, avec une exigence accrue en termes de qualité et d'efficacité à long terme.

Publiée par la Direction scientifique du Gret, cette série souhaite contribuer au renouvellement de la réflexion stratégique et méthodologique sur l'intervention de développement et les pratiques de coopération, à partir d'une réflexion critique sur les pratiques. Principalement issue des travaux et actions menées au Gret, elle accueille volontiers des textes externes.

► Derniers titres parus

n° 19. « Identification des opérateurs locaux de développement : éléments méthodologiques pour un repérage préalable à un projet en collaboration » (Ludovic Houssard [pôle EFP / Madagascar], Gret/Direction scientifique, février 2001, 31 pages).

n° 20. « Regards sur la culture développementiste : représentations et effets non intentionnels : une lecture de textes récents en anglais » (Elsa Faugère, Gret/Direction scientifique, février 2000, 24 pages).

n° 21. « Évaluer : apprécier la qualité pour faciliter la décision : six notes pour contribuer à l'efficacité des évaluations » (Daniel Neu [pôle EDR], Gret/Direction scientifique, mars 2001, 91 pages).

n° 22. « Les groupes de paysans comme construits sociaux : itinéraire méthodologique d'une étude socio-anthropologique sur un projet de développement rural (Nord Viêt-nam) » (Olivier Tessier, Gret/Direction scientifique, juin 2001, 44 pages).